

e-rjcp

Revue électronique - jurisprudence de la commande publique

Code des marchés publics et ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005

Revue hebdomadaire
sauf périodes de congés

40 n° annuels
Distribution par courriel
ISSN : 1958-5519

Diffusion par Localjuris
Formation
5, rue Henry Chambellan
21000 DIJON
SARL au capital social de
7 500 euros –
n° SIRET
447 717 943 00016 R.C.S.
Dijon
Fax : 03.80.56.87.76,
Téléphone 06.30.43.87.69
Site internet :
<http://www.localjuris.com.fr>

Gérant et directeur de
publication
Dominique Fausser

Abonnement annuel
- individuel : 120 € TTC
- pour les personnes morales
avec libre droit de
reproduction interne à leurs
personnels et dirigeants :
250 € TTC par tranche
commencée de 250 salariés
en effectif total de
l'établissement ou de
l'organisme public
ordonnateur, plafonné à
1.000 euros.
- vente au n° 15 € TTC

Décisions Référence et indice de classement d'apport au droit positif de * à *****	Sommaire des thèmes traités et des commentaires	Pages
Commentaires détaillés		
****	► Thème : - Exception « in house » ; - Application aux marchés publics de services et de fournitures.	2 à 5
***** PROJET non encore adopté par le Conseil d'Etat, mis par erreur temporairement sur le site de Legifrance sous la référence 308911 et la date erronée du 9 mai 2008	► Thème : - Absence d'effets juridiques en droit interne de l'accord sur les marchés publics et effets sur les avis d'appel public à la concurrence - Pouvoir du juge des référés en injonction des demandes des motivations de rejet. - Absence d'intérêt à agir en référé précontractuel des concurrents qui ne sont pas en droit de soumissionner. 1. Une solution sur les mentions des avis de publicité qui ne constitue pas formellement un revirement de jurisprudence et qui risque d'être mise à mal par l'évolution du droit communautaire. a) La jurisprudence classique du Conseil d'État sur des motifs tirés de la rubrique « accord sur les marchés publics » des avis de publicité. b) Une bienveillance du juge pour les erreurs dans la rubrique des avis concernant l'accord sur les marchés publics OMC, mais qui ne constitue pas formellement un revirement de jurisprudence. c) Le juge ira-t-il plus loin au titre de l'absence d'effets juridiques de l'accord OMC en droit interne ? 2. L'absence d'intérêt à agir du candidat n'étant pas à jour de ses obligations fiscales. 2. Une nouvelle corde à l'arc du juge des référés précontractuels. Conseils pratiques pour les acheteurs du Code des marchés publics et contrats de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005. Conseils pratiques pour les candidats.	6 à 15
Commentaires simplifiés		
****	► Thème : - Application des principes du traité CE aux marchés de seuil inférieur à celui des directives de marchés publics. - Notion d'intérêt transfrontalier certain. - Sanction d'une réglementation appliquant une exclusion mathématique des offres anormalement basses.	16 à 29
****	► Thème : - Contrat entaché de nullité. - Distinction entre l'enrichissement sans cause du maître de l'ouvrage et sa responsabilité quasi-délictuelle.	30 à 33
Auteur Dominique Fausser		
Bon de commande de l'abonnement		34